

2025

#JOBS



LES ESSENTIELS

infoBretagne
jeunes
EXPLOREZ LES POSSIBLES

Un job quand on est mineur

**La loi autorise le travail à partir de 16 ans.
Conseils, pistes et quelques points essentiels à
repérer pour vos premiers pas.**

3

Ce que dit la loi

On peut travailler à partir de 16 ans

- Protections particulières : horaires, durée du travail...
- Accord parental impératif.

À 14-15 ans

C'est possible mais c'est rare et peu encouragé.



INSPECTION
DU TRAVAIL

Elle informe et conseille les employeurs, les salariés et les représentants du personnel.

0 806 000 126

Code du travail :

www.code.travail.gouv.fr

On touche un salaire minimum spécifique

80 % du SMIC* avant 17 ans
90 % du SMIC* de 17 à 18 ans
(pour moins de 6 mois d'activité)
Versé au moins une fois par mois.
On vous remet un bulletin de paie.

*SMIC = **salaire minimum**
1426,30€ net par mois pour 35h
par semaine (au 1^{er} janvier 2025).

Salaire net, C'est quoi ?

C'est ce qu'on reçoit. Le salaire brut dont on retire les cotisations.
www.salaire-brut-en-net.fr

On signe un contrat de travail

Sont indiqués :

- votre nom
- les tâches à effectuer
- la durée du contrat
- le salaire
- l'entreprise qui vous embauche...



	16-17 ANS	14-15 ANS
Formalités administratives	• Visite médicale avant embauche • Accord écrit du représentant légal	• Accord écrit du représentant légal et cosignature du contrat. • Demande écrite à l'Inspection du travail (accord tacite 8 jours après envoi) • Visite médicale
Emplois interdits ou réglementés	• Débits de boissons (vente d'alcool) • Activités dangereuses et pénibles (travail en hauteur, sur machines, port de charges...) sauf dérogation ou déclaration à l'inspection du travail	
Durée maximale	• 8h par jour • 35h par semaine sauf dérogation	• 7h par jour • 35h par semaine • Pendant les vacances scolaires si elles durent au moins 14 jours.
Repos entre 2 jours de travail	• 12h consécutives	• 14h consécutives
Repos hebdomadaire	• 2 jours consécutifs dont le dimanche	
Pause journalière	• 30 minutes consécutives toutes les 4h30	
Travail de nuit	• Interdit entre 22h et 6h sauf exceptions (boulangerie, hôtellerie-restauration)	• Interdit entre 20h et 6h, sauf exceptions
Travail les jours fériés	• Interdit sauf exceptions	

Conseils pour la recherche

Formalités pas si compliquées

Souvent, les employeurs ne les connaissent pas. Informez-les !

Moins « coûteux » qu'un majeur...

Pas le permis, mais mobile

Transports en commun, scooter, vélo, entourage disponible, covoiturage...

**Voir notre Essentiel
#1 «Cv et lettre de
motivation»**



**Il n'y pas d'offres
réservées aux «mi-
neurs»**

**Contactez les employeurs pour savoir
s'ils acceptent des mineurs.**

Sur votre CV, valoriser des atouts, des expériences et qualités

- Connaissances en informatique
- Bonne mémoire
- Sens du contact
- Aptitudes en langues
- Sérieux, rigoureux...

**Faites jouer
votre réseau
perso**

*Pour des conseils et des idées...
Pour être recommandé à un employeur...*
Parler de votre recherche autour de vous :
les parents, les amis des parents, les oncles et tantes, les
professeurs, les animateurs de votre quartier...



Pensez à vos lieux de stage !

**Utilisez
les réseaux
professionnels**

■ PENSEZ À VOS LIEUX DE STAGE

■ **LE RÉSEAU INFO JEUNES** : offres, outils et conseils toute l'année
www.infojeunes.bzh > Le réseau

■ **FRANCE TRAVAIL** : sur www.francetravail.fr, on peut trouver des
jobs en manutention, hôtellerie-restauration (plonge), nettoyage dans
les entreprises, garde d'enfants, vente...



Ce n'est pas réservé aux demandeurs d'emploi !

**Repérez les
petites
annonces**

Consultez les affichages dans les commerces
(supermarchés, boulangeries...), on peut y trouver des petits boulots
chez les particuliers. Regardez les sites de petites annonces comme
Le Bon Coin (liste de site dans le guide Info Jeunes Bretagne « Trouver
un job »).



Éliminez toute offre demandant un versement d'argent !

**Faites des
candidatures
spontanées**

Déposez dans les commerces une petite annonce si
vous cherchez un job près de chez vous type emploi familial (garde
d'enfants, soutien scolaire, ménage...).

Déplacez-vous avec un CV à jour si vous cherchez un job en
contact avec le public (commerce, hôtellerie restauration...)



*Pas de nouvelles ?
téléchargez
notre outil de suivi
des candidatures*

Fallait y penser !

- Évitez les heures de service pour la restauration ou aux heures de rush pour les petits commerces (boulangeries...).
- Soigner sa tenue.



Quelques pistes

■ CHEZ LES PARTICULIERS

Baby-sitting - courses - arrosage et tonte des jardins - visites aux personnes âgées - gardes d'animaux - conseils en informatique...

Mettre des petites annonces dans les commerces, les boîtes aux lettres des immeubles...

■ DANS LES CHAMPS

Maraîchage de plein champ ou sous serres - ramassage des fruits et légumes - conditionnement de ces récoltes...

Recrutement local, par contact direct sur l'exploitation ou sur les marchés. Travail physique, pouvoir se rendre sur place.

■ DANS LES CENTRES DE VACANCES OU DE LOISIRS

Pour devenir animateur dans les centres de vacances et de loisirs. passer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur) dès 16 ans. *Consultez notre dépliant «Passer le BAFA».*

■ DANS LES RESTOS, COMMERCE

Restauration rapide - livraison de plats préparés à domicile (pizza...) - plonge - boulangeries...

Démarchez directement sur place. Contacts dans les Pages jaunes, rubriques « Restauration à domicile », « Restaurant » ou « Restauration rapide ». www.pagesjaunes.fr

PAS TROUVÉ ?

Il existe des alternatives

• **Le bénévolat**

Un compromis pour une 1ère expérience, pour votre CV...

• **Les projets de vacances autonomes**

Infos et accompagnement auprès du réseau Info Jeunes.

• **Les stages découverte**

Pendant les vacances possible de faire un mini-stage avec une convention.

• **Argent de poche**

Un dispositif de job pour les plus jeunes, dans certaines villes seulement.

Contacts /// Infos locales

Ne pas jeter sur la voie publique

